

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 14

Rubrik: Quelques conditions immédiates de la formation de la volonté

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Joseph Schorderet, de Posieux (1867-1869) ; Raphaël Horner, d'Épendes (1869-1882), et Pierre Tanner, de Praroman (1882-1890).

Le nouveau directeur se trouvait en face d'une tâche accrue, car, par arrêté du 6 juillet, le gouvernement venait de rapporter les mesures prises en 1886 concernant le stage des instituteurs et d'introduire à l'Ecole normale la quatrième année d'études.

Ce prolongement des études permit de renforcer le programme des matières déjà enseignées, d'en introduire de nouvelles : l'apologétique, la psychologie, la langue allemande. La pédagogie théorique et pratique bénéficia surtout du temps plus largement accordé ; sont mentionnées à l'horaire de 1895-1896 deux heures de pédagogie par semaine en deuxième année, trois en troisième année, onze en quatrième année. Nous sommes loin de ce compte aujourd'hui, où la pédagogie théorique et pratique voit son horaire réduit à une heure par semaine en seconde année, à deux en troisième, à six en quatrième.

La première année scolaire qui réclame les soins et les soucis de M. l'abbé Dessibourg s'ouvre, le 2 octobre, avec un effectif de 74 élèves, dont 12 d'origine allemande. La retraite est prêchée par le P. Albert de Weck, aumônier de la Fille-Dieu. Mais bientôt un triste devoir incombe au nouveau directeur, celui d'aménager sa dernière demeure à celui qui l'a précédé à la tête de l'Ecole. M. Tanner meurt, le 24 octobre, à l'Hospice d'Estavayer-le-Lac, emporté par une maladie de poitrine que rien n'a pu enrayer. Les funérailles ont lieu à Hauterive le 28. « M. le directeur Dessibourg a présidé la triste cérémonie, lisons-nous dans le *Diarium*, assisté de M. Castella, révérend curé de Praroman, et de M. Etienne Favre, révérend curé à Ecuvillens ». Voici maintenant que le célébrant de 1895 repose non loin de celui qu'il inhumait alors. Et nous pouvons à notre tour répéter du second ce que celui-ci écrivait à cette date à propos du premier : « En lui, nous perdons un prêtre exemplaire, un confrère charitable, un ami fidèle, un conseiller et un soutien du corps enseignant. »

Quelques conditions immédiates de la formation de la volonté

L'autorité se manifeste, en éducation morale, non seulement par le commandement, mais par la surveillance à laquelle elle soumet les subordonnés, par la correction à laquelle il les astreint, afin que le commandement soit exécuté. Surveillance, correction, ce ne sont pas les moindres obligations de l'autorité, ni les plus faciles, ni les plus agréables. Nul cependant ne peut dire avoir rempli son devoir, qui s'en est dispensé.

La surveillance. — 1. L'enfant est un enfant, parce qu'il est incapable de se conduire tout seul ; on ne saurait donc l'abandonner à lui-même ; il faut le surveiller. La surveillance porte l'éducateur *a)* à prévoir, remarquer, écarter à temps les dangers qui menacent la santé, la moralité, la foi des enfants ; *b)* à prêter à l'initiative juvénile une aide attentive et propice qui les empêche de s'arrêter ou de dévier dans la voie du bien, les relève, s'ils sont tombés, les y fait rentrer, s'ils s'en sont écartés.

2. L'enfant est imprudent ; il voit moins encore le danger moral que le danger physique ; il faut donc le surveiller. — Les mauvaises inclinations poussent en abondance, et chez le meilleur, le portent à des écarts, puis à des habitudes qui compromettent promptement sa santé morale. — Ne rencontrera-t-il pas dans la rue, parmi ses camarades, dans les livres, à l'école, à la maison même, des occasions auxquelles sa volonté faible, inexpérimentée, ne saura résister ? — L'adolescence provoque une crise intérieure violente ; les mœurs, la foi, l'avenir, la santé parfois, sont l'enjeu de la lutte ; le triomphe est dû souvent à la surveillance vigilante et délicate de l'éducateur. Tout jeune homme, toute jeune fille, laissés à eux-mêmes, succombent presque infailliblement. Que de raisons de surveiller et l'enfance et la jeunesse !

Mais pour être efficace, la surveillance doit être *a)* *clairvoyante* ; qu'elle ouvre les yeux, les oreilles, l'intelligence divinatrice surtout ; *b)* *vigilante* ; que nul ne se dise : je suis sûr des miens ! car tous sont entachés du péché originel, tous ont la concupiscence dans la chair et le sang ; *c)* *complète*, veillant à toutes les possibilités de vices, à toutes les mauvaises inclinations, et non pas à l'une ou l'autre seulement, comme le gaspillage de l'argent ou l'impureté ; *d)* *persévérante*, prolongée jusqu'au moment où la maturité morale est assurée ; *e)* *appropriée* à l'âge, aux dispositions, aux antécédents de ceux qui y sont soumis ; elle se détend à mesure que l'éduqué se perfectionne moralement et devient plus fort ; *f)* *dévouée*, qui se préoccupe moins de sa tranquillité propre que de la formation de l'enfant, car il est singulièrement assujettissant de surveiller ainsi.

3. Que faut-il surveiller ? Mais un peu toute l'activité de l'enfant, spécialement les défauts naturels de son caractère, l'apparition des tendances et des habitudes mauvaises, pour y couper court dès le début, ses relations avec les personnes de son entourage, avec ses camarades et ses connaissances, les récréations, les amusements, l'utilisation du temps libre, l'emploi de l'argent, les études, les exercices de piété.

4. Mais l'enfant ne se forme que pour autant qu'il veut être formé. L'idéal n'est pas qu'il soit exactement surveillé, mais qu'il se surveille lui-même, qu'il accepte au moins volontiers d'agir sous l'œil et le contrôle de l'éducateur. La loyauté spontanée de l'enfant vaudra toujours mieux que la perspicacité du maître. Ce qui n'est obtenu que sous l'empire d'une surveillance extérieure de garde-

chiourme n'a guère d'effet sur la formation intérieure et la conduite. Il vaut mieux surveiller moins strictement, au risque de laisser passer quelques peccadilles et quelques enfantillages, que d'encourager l'hypocrisie, le mensonge, d'abaisser les caractères, de fausser les consciences, par une surveillance indiscrete et soupçonneuse.

La correction. — 1. La surveillance éducative n'observe l'enfant que pour le mieux connaître et le mieux aider à se corriger. Elle entraîne donc la correction comme nécessaire complément, lorsqu'elle a constaté quelque relâchement ou quelque déviation dans la conduite. On doit distinguer entre correction et punition. La punition n'est qu'une forme, et non la principale, de la correction. La *punition* est une peine infligée à la fin d'empêcher le retour d'un acte délictueux particulier. La *correction* a pour but d'aider l'enfant à réprimer les inclinations qui sont la source des actions punies, à étouffer les défauts, les commencements d'habitudes répréhensibles, à maintenir sa conduite dans la ligne et les limites de la doctrine de vie fondamentale. La correction s'exerce le plus souvent sans punition.

La correction est indispensable, parce que tous ont des tendances mauvaises ; or, les enfants sont incapables, faute de discernement moral et de retour sur soi, de remarquer d'eux-mêmes les premières manifestations de ces penchants et leur danger ; ils sont incapables aussi de les corriger, faute d'une suffisante domination d'eux-mêmes ; ils en seront donc la proie, si l'éducateur ne vient à leur secours. Même s'ils sont bien disposés, on ne saurait attendre de leur étourderie et de leur débile volonté une fidélité sans défaillance à la règle civile et morale. Il faut donc corriger *a) énergiquement*, avec la décision et la rigueur que réclament la gravité et la nocivité du défaut ou de la faute ; *b) à temps*, dès le premier âge, dès l'apparition du vice, avant qu'il y ait habitude, avant que la faute ait été oubliée ou récidivée ; *c) avec persévérance*, jusqu'à ce que l'inclination mauvaise soit extirpée, la bonne conduite affermie ; *d) avec prudence et délicatesse*, choisissant les procédés les mieux aptes à parvenir au but selon l'âge, le sexe, le caractère, la conduite antérieure de l'enfant, selon la nature et la gravité de la faute ou du penchant.

2. Mais il est préférable d'amener l'élève à se corriger lui-même, à se plier tout au moins de plein gré aux corrections du maître. La correction n'est efficace que si elle redresse l'intention, le vouloir ; or l'enfant est maître de son intime volition. Si l'attitude extérieure seule est corrigée, l'enfant n'est pas élevé, mais dressé ; devenu maître de ses actes, il en agira à sa guise et donnera carrière à ses penchants désordonnés.

3. Notre premier devoir est donc d'aider l'enfant à connaître ses défauts. Chacun connaît et reconnaît facilement ses fautes, mais beaucoup moins les défauts qui en sont le principe. La jeunesse manque de l'expérience et du retour sur soi pour les discerner. C'est

donc lui rendre un éminent service que de les lui dévoiler. Cherchons à obtenir ensuite son assentiment intérieur à l'œuvre de la correction a) en l'habituant à accepter les réprimandes et les punitions sans bouder, ni récriminer, ni se révolter, en brisant d'autorité, au besoin, sa résistance, son caprice ; b) en formant, dès qu'il en est capable, sa conviction et sa conscience sur le devoir qu'il a de se corriger, de regretter, d'expier et de réparer ses péchés, de s'imposer à lui-même des pénitences satisfaisantes.

Qui procède avec la continuité, l'inflexibilité des forces douces, calmes, aimantes, finit bien par imposer la conduite qu'il préconise. La grossièreté, la colère, les voies de fait, font supposer que l'on réprime par égoïsme ou despotisme. La douceur n'exclut d'ailleurs nullement l'expression légitime du mécontentement ni les admonestations sévères ; mais elle y mêle de l'à-propos, une bonté foncière, un total oubli de soi, si bien qu'il est rare que les petits ne s'y rendent point.

Toute la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa passion et sa mort surtout, sont une puissante invite au retour sur soi, au bon-propos, à la correction spontanée de ses défauts. Le sacrement de Pénitence y exerce l'enfant ; celui d'Eucharistie lui donne la force d'y triompher.

L'appui des sentiments. — 1. La vérité chrétienne, sur laquelle nous appuyons et notre conviction et notre conduite, entraîne des devoirs pratiques comme conséquences nécessaires, et ces devoirs sont pénibles à notre nature. Une telle vérité suscite en nous l'opposition de tout ce qui tend à suivre ses aises, satisfaire ses appétits, de tout ce qui craint le joug, de tout ce qui est concupiscence. Mais un amour inférieur n'est vaincu, dominé, réduit à son strict rôle raisonnable, que par un amour d'ordre supérieur, plus fort. Pour croire la vérité chrétienne, pour la pratiquer surtout, il ne suffit pas de la connaître, il faut l'aimer. Le principal soutien de la volonté doit être cherché dans l'intérieur même de ceux que l'on éduque, dans leur cœur, qu'il faut conquérir à la conviction fondamentale ainsi qu'à la conduite qu'elle impose de ses plus menus à ses plus pénibles devoirs.

2. Dans le langage ordinaire, la volonté est entendue comme une fonction réalisatrice : l'homme de volonté est celui qui obtient des résultats marquants grâce à son énergie tenace et persévérante. On oublie trop que la volonté est amour aussi, désir, aspiration, qu'elle est d'abord la tendance primitive, fondamentale, nécessaire, irrésistible, de notre être vers le bien, vers *notre* bien. La vigueur réalisatrice de la volonté n'est que l'effet de cette cause : l'amour et le désir. Si nous voulons développer les qualités que nous demandons de la volonté de nos élèves, nous devons nous soucier de créer ce grand ressort, veiller à ce qu'il devienne fort, et souple, et délicat, et toujours plus précis, à ce qu'il ne se détende pas, à ce qu'il ne perde point sa force de projection qui doit aller jusqu'à l'infini, puisque c'est

Dieu qu'il doit atteindre. La **vigueur** de la volonté est proportionnelle à l'amour qui la suscite et la soutient. L'éducation de la volonté comporte donc, non pas comme complément, mais comme base et fondement, l'éducation du cœur. Celle-ci fera l'objet d'une étude à part ; mais il fallait tout au moins en mentionner l'importance à la fin d'une esquisse de la formation de celle-là.



L'enseignement de l'agriculture aux cours de perfectionnement

Le développement de ce sujet est-il téméraire ? Il est pourtant d'actualité, depuis que l'enseignement agricole est entré dans le programme post-scolaire du canton.

Ce programme fait une part très large à l'agriculture. C'est un progrès. Quelqu'un dira : « Nouveauté, misère ! programme toujours plus chargé ! » Eh ! non, nos autorités ont été sagement inspirées en élargissant le champ d'action de l'instituteur dans le domaine pratique et surtout utile de l'agriculture. Cette fois, nous sortons de la routine, synonyme d'ennui. Plusieurs répondent : « Nous n'y sommes pas préparés ! » Tous n'ont pas eu l'avantage, évidemment, de suivre un cours normal d'agriculture. Mais l'instituteur n'est-il pas fils de paysan ? Il sait travailler la terre ; il est intelligent et observateur. Est-il nécessaire d'être agronome breveté pour donner une leçon d'arboriculture ? quelques connaissances générales sur les sols, les engrais, les outils aratoires, les céréales, etc. ? Naturellement, ces leçons demandent une certaine préparation quand on n'est pas tout à fait du métier. On ne doit pas se lancer au hasard. Mais je suis certain que le maître saura borner son enseignement à son savoir dans la matière ; et ce savoir, il saura l'étendre et l'affermir par l'étude.

Il n'est pas nécessaire de démontrer ici les multiples avantages d'un enseignement *pratique* des notions agricoles à nos jeunes gens de la campagne. Chacun l'approuve. Ce n'est plus le temps où le paysan disait du régent du village : « Qu'est-ce qu'il s'y connaît, en agriculture ? » On prenait l'instituteur pour un « Monsieur » qui ne savait enseigner que le calcul et la grammaire. Actuellement, il faut que le maître d'école soit au courant des questions agricoles. Cette science, cet art, a fait des progrès considérables. La facilité des voies de communication a amené des changements importants dans la manière d'utiliser les produits du sol. Les conditions de la vie sont autres. Les futurs paysans doivent en être instruits, avoir des connaissances exactes sur la terre qui nous nourrit. Chacun n'a pas les moyens d'envoyer son fils, à Pérolles ou ailleurs, dans une école